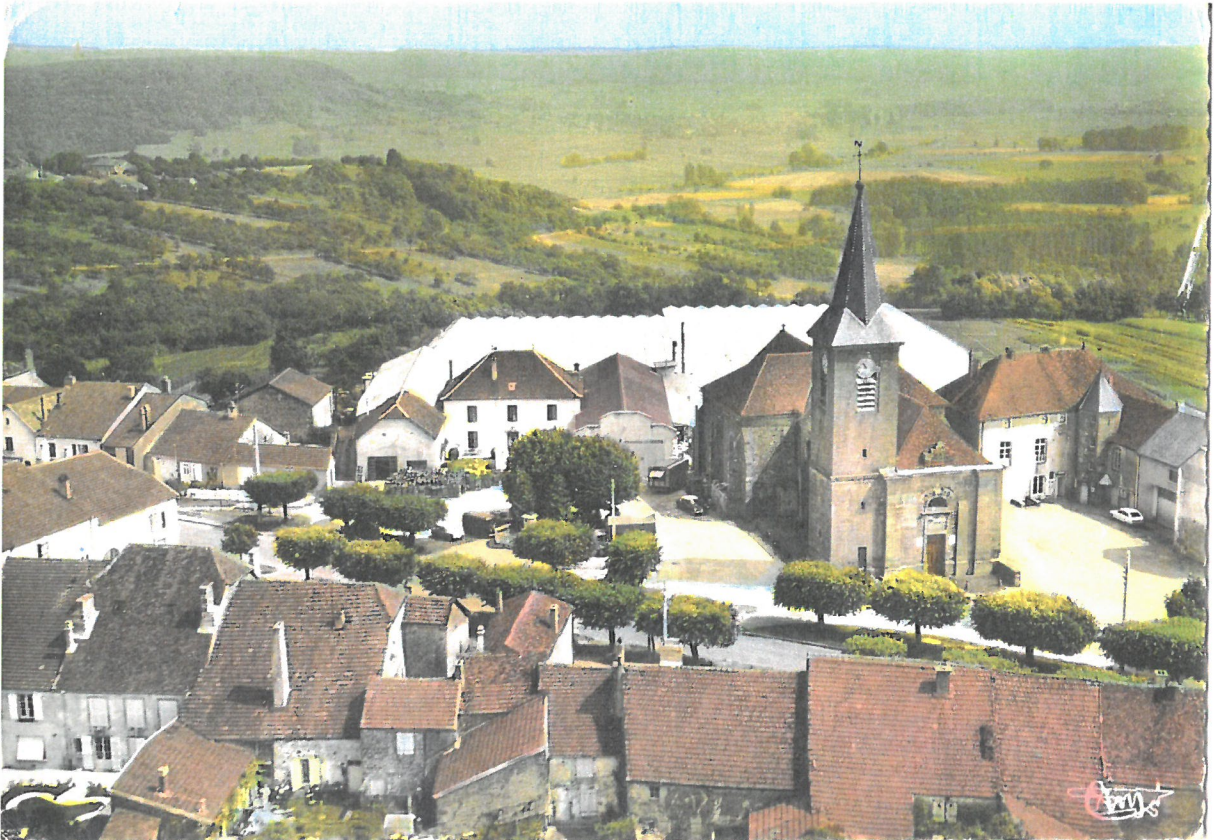




GAZETTE N°22



Chères Varennaises, chers Varennais,

L'hiver se termine et les beaux jours arriveront avec le printemps.

La nature redémarre, le chant des oiseaux va égayer nos journées. Le village va retrouver de belles couleurs.

Nous restons à votre écoute et vos suggestions sont toujours les biens venues.

Plusieurs habitantes et habitants nous ont quittés pendant l'hiver, nous pensons bien à eux et à leur famille.

Malou Denis, Maire de Varennes sur Amance.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FÉVRIER 2019 :

- Les travaux sylvicoles ont été confiés à l'entreprise Mathieu 52400 SOYERS pour un montant de 9 329,80 HT
- Nous avons renouvelé l'engagement à la certification PEFC. Cette reconnaissance est garantie lors de la vente des bois ainsi les acheteurs ont la garantie de la qualité de nos bois.
- Vente de bois hors affouage, le surplus de bois après distribution des affouages est vendu au stère.
- Nous avons refusé le service technique de la communauté de communes des savoir-faire, nous souhaitons essayer de gérer nous même l'entretien de notre village et à l'automne effectué un bilan. Les tarifs de la communauté de communes pour ce service étant proposés à **40€** de l'heure par agent.
- Nous nous sommes opposés au transfert de la compétence de l'eau et ce jusqu'au 1er janvier 2026.
- SDED52, nous avons accepté le transfère de la compétence « installation et exploitation de bornes de recharge pour véhicules électriques ». Lors de la réunion de secteur avec le SDED52, j'ai postulé pour qu'une borne soit prévue à Varennes.
- Modification des statuts pour les transports du pays de Langres (SMTPL), ainsi de nouvelles communes sont adhérentes à ce service : Le Châtelet sur Meuse et Val d'Esnois. Changement de l'adresse : Square Olivier Lahalle à Langres, participation financière de Langres et St Geosmes au prorata de leur population totale.
- L'association de l'Eglise a souhaité financer la rénovation des sacristies. Aussi, nous effectuons les démarches pour les subventions. DRAC : 20% et conseil départemental : 20%.
- Renouvellement du contrat avec Segilog, logiciels et prestations de services pour le secrétariat de la mairie.
- Dégrèvement de la taxe foncière 2018. Le conseil municipal accepte d'encaisser les 2 remboursements : 67€ et 10€.
- Le conseil municipal a décidé de soutenir par une motion les agents de l'ONF. Ceux ci sont en sous nombres. La commune de Varennes sur Amance veut alerter l'état sur la situation de l'ONF et désire que ce service forestier soit maintenu et puisse fonctionner indépendamment des recettes de bois et d'agie toujours dans l'intérêt des collectivités.
- Le repas des Aînés et communal aura lieu le 7 avril à la salle M. Arland. La commission des fêtes et cérémonies a proposée le maintien du repas et des colis à l'identique de l'an passé.

Questions diverses :

- Démission de Mme Gwénaëlle PRIORESCHI DIZIAIN de son poste de conseillère municipale depuis décembre 2018
- SMTPL : compte rendu de la dernière réunion
- SMICTOM : **changement du jour de collecte des ordures ménagères : à partir du 1er Avril, la collecte aura lieu le mercredi matin (prévoir de les sortir la veille au soir)**
- Elections Européennes : tableau des horaires pour les permanences le jour des élections du 26 mai 2019. Si vous êtes intéressés pour nous aider à tenir le scrutin, venez en mairie pour vous inscrire.
- Agence Postale : Mme Aurélie RUSTAUT, agent communal, ne souhaite pas renouveler son contrat de travail et nous quittera le 31 mars 2019. Mme Eugénie CHARRIER la remplacera à compter du **1er Avril 2019**.
De nouveaux horaires d'ouvertures seront en place :
Lundi au vendredi : 9h30 à 12h
Samedi : 8h30 à 11h
- Chats errants : Mme VOGT Véronique doit prendre des contacts afin d'effectuer la stérilisation de ces chats et ainsi limiter la reproduction

RAPPEL

- 1- Entretien des terrains : L'échardonnage est une obligation pour les propriétaires ou les locataires.
- 2- Tous les travaux sont à déclarés en mairie et font l'objet soit
 - o d'une **demande préalable de travaux** à la DDT :
 - sans modification de l'existant (réfection menuiseries extérieures, façade, toiture,..)
 - abri de jardin, serres, garage voiture jusqu'à 19,99m²
 - o Pour les autres travaux, **demande de permis de construire**. (à partir de 20m²).N'hésitez pas à venir en mairie demander des renseignements (à partir de 20m²).
- 3- Les beaux jours arrivent, merci de respecter les horaires de tonte :
 - o la semaine, du lundi au vendredi : 8h30 à 12h et 13h à 19h30
 - o Samedi : 9h30 à 12h et 15h à 19h
 - o Dimanche et jours fériés : 10h à 12h
- 4- Dans le **village**, les chiens doivent être impérativement tenus en laisse pendant les promenades. Des incidents nous ont été signalés entre des chiens. Des personnes ayant leurs chiens en laisse se sont fait agresser par le chien en liberté.

DATES A RETENIR :

Dates communales :

- **Dimanche 7 avril 2019 à 12h**, salle M. Arland, repas communal des aînés.
- **Lundi 22 avril 2019 à 15h**, au verger, la course aux œufs de Pâques
- **Dimanche 26 mai 2019 de 8h à 18h** : élection européennes salle M. Arland
- **Mercredi 8 mai 2019 à 11h30**, cérémonie au monument aux morts.
- **Mardi 18 juin 2019 à 18h**, cérémonie au monument aux morts
- **Dimanche 14 juillet 2019 à 11h30**, cérémonie au monument aux morts. Repas gratuit le midi sur réservation offert par la commune. La buvette sera tenue par l'amicale Saint Gengoulf.

ÉCOLE DE VARENNES :

- **Samedi 27 avril 2019 à 20h**, salle M. Arland, Repas carnaval

LES PETITS LOUPS 52400

- **Samedi 18 mai 2019 à 20h**, salle M. Arland, soirée Paëlla animée par GAVROCHE (chansons ETC ...)
- **Dimanche 18 août : autour de la salle M. Arland, VIDE GRENIER**

NATUR' AILES :

- voir programme joint.

ASSOCIATION « JOYEUX BACCHANAL » AU BAR MASQUÉ.

- **Vendredi 26 avril** : les obsédés du monde, « trio chansons françaises »
- **Jeudi 9 mai** : Maggy Bolle, « chansons françaises burlesque »

ASSOCIATION DES FLÉCHETTES : AU BAR MASQUÉ

- **Samedi 11 mai 2019**, tournoi de fléchettes.

ASSOCIATION NATUR'AILES

Ateliers programmés par l'Association Natur'ailes :

Ils auront tous lieu de 14h/16h30

Tarif plein 15€- Tarif 13/18 ans : 10€ - Tarif enfants moins de 12 ans accompagné : gratuit
Réservation conseillée au 06.11.89.02.61 ou 03.25.84.31.46

RDV à notre local 21 place de l'église, un peu avant 14h.

> A la découverte des plantes sauvages comestibles :

- les printanières : 28 avril avec Angie
- les estivales : 30 juin avec Angie
- les automnales : 29 septembre avec Angie

> Bien être et créativité :

Venez vous relaxer et développer votre créativité dans un cadre naturel préservé.

- peindre et méditer sous les arbres avec Brigitte et Marie-Claude : 19 mai
- les couleurs de la terre avec Marie Claude : 21 juillet
- dessins naturalistes avec Manue: 27 juillet

> Cuisine sans gluten : 15 septembre

Des recettes pour manger mieux et découvrir d'autres saveurs originales, avec Jérôme et Ingrid.

>Les drôles de petites bêtes :

A l'observation des petites bêtes pour tout savoir sur leur mode de vie, leurs rôles et leur drôlerie.

- les bestioles avec Amy : 15 juin
- les pollinisateurs avec Charlotte : 11 août
- les abeilles avec Angie : 9 juin

> L'apiculture familiale :

Les abeilles : en prendre soin et connaître les bases de cette formidable activité. Réservé aux personnes ayant une tenue d'apiculture.

- Visite de printemps : 21 avril
- Faire un essaim : 26 mai
- La récolte : 16 juin

> Autres évènements 2019:

Natur'ailes fête ses 10 ans ! Venez fêter avec nous notre première décennie : le **22 juin à partir de 14h00** au jardin derrière l'église. Entrée libre

Ateliers, jeux nature, musique locale, bar à plantes, repas féerique sur réservation, convivialité+++.

- **Troc' graines** : le **31 mars** et le **6 octobre** de 11h00 à 17h00.

Bourse aux graines locales et originales et snack granivore.

AVIS POUR LES ORDURES MENAGERES :

Vous avez rempli un questionnaire pour les ordures ménagères.

ATTENTION : si vous ne rendez pas ce document, vous n'aurez pas de conteneur distribué par le SMICTOM et de ce fait vos ordures ménagères ne seront pas prises.

Le SMICTOM suivant le nombre d'habitants dans votre maison vous attribuera un conteneur.

IL N'Y AURA PLUS DE CONTENAIRES A DISPOSITION A COTE DES BACS A VERRES.

A PARTIR DU **1ER AVRIL 2019**, LE RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES AURONT LIEU LE :

MERCREDI MATIN

PENSER A LES SORTIR DES LA VEILLE AU SOIR.

Pendant la période transitoire 2019 et 2020, le ramassage hebdomadaire reste inchangé, 1 semaine sac jaune, semaine suivante sac bleu avec les ordures ménagères.

EN 2021

La redevance annuelle est chiffrée pour 26 passages entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre.

Au-delà, de ces 26 passages, chaque passage sera facturé en plus.



Siège Social
9, Avenue du Lac - BP 70159
70003 VESOUL Cedex
Tél. 03 84 96 81 00
Fax 03 84 96 81 22

Agence de Jussey
76, Rue Charles Bontemps
70500 JUSSEY
Tél. 03 84 96 81 30
Fax 03 84 68 06 37

Agence de Ray sur Saône
1, Rue du Sentier
70130 RAY/SAONE
Tél. 03 84 96 81 40
Fax 03 84 78 43 44

CAMPAGNE D'ÉLAGAGE BT

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES

Nous rappelons que les interruptions de courant sont dues en grande partie aux chutes d'arbres à proximité des ouvrages Basse Tension.

Conformément aux articles 64 et 54 des arrêtés préfectoraux portant règlement sur la conservation et la surveillance des voiries, les propriétaires sont tenus, lorsqu'une ligne de distribution d'énergie électrique emprunte un chemin, de ne planter aucun arbre, le long de ce chemin, à moins de 3m de la limite de leur propriété si cet arbre doit atteindre 7m de haut, cette distance étant augmentée d'un mètre jusqu'à 10 mètres au maximum pour chaque mètre de hauteur de plantation au-dessus de 7 mètres.

Suite au passage de nos agents, nous attirons votre attention sur la nécessité de maintenir vos arbres à distance réglementaire comme le stipule les arrêtés préfectoraux ci-dessus par un élagage régulier.

En cas de passage de nos services suite à un défaut d'entretien de votre part, nous serons contraints de vous demander une participation financière pour ces travaux d'élagage.

Nos Agences d'Exploitation restent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires :

JUSSEY

 03.84.96.81.30

www.sicae-est.com

SICAE EST

9, Avenue du Lac
BP 70159 - 70003 VESOUL Cedex

Entreprise Locale de Distribution d'Énergie Électrique

Société Coopérative d'Intérêt Collectif Agricole anonyme à capital variable

RCS Vesoul : B 815 680 277 - APE : 3514Z - Siret 815 680 277 00069 - TVA Intracommunautaire n° FR18 815 680 277



VIVE LA RÉPUBLIQUE

Le 12 Vendémiaire de l'an 3 (30 Octobre 1794) Louis Gabriel JOURDHEUIL pose cette plaque sur la façade de sa maison située rue de La Louvière à Varennes sur Amance.

S'agit-il d'un parent ou d'un ancêtre de Jean-Pierre JOURDHEUIL dit Télémaque, peintre religieux itinérant né à Varennes en 1826 ?

Une catastrophe pour nos forêts !

Aujourd'hui, en 2019 en Haute-Marne et comme partout en France, on assiste à un redoublement des exploitations en « bois-énergie » pour alimenter un nombre toujours croissant de chaufferies urbaines, industrielles, collectives, particulières, et maintenant de centrales thermiques électriques voire la fabrication de kérosène. Un conflit d'usage est appelé à se développer entre toutes ces installations, afin d'assurer leur approvisionnement durable.

La demande en « bois-énergie » augmente d'une façon démesurée, au point qu'à l'horizon 2020 la France sera obligée d'importer encore plus de bois d'oeuvre de l'étranger.

En Haute-Marne, les déboisements abusifs pour le « bois-énergie » compromettent gravement l'économie future de notre capital forestier, en éradiquant sa régénération.

Depuis des années, la forêt de notre département est mise en coupes réglées à blanc ; tous les massifs forestiers sont concernés et chaque semaine on observe une noria de camions qui, lourdement chargés de billettes et de pellets ou copeaux, partent dans toutes les directions.

Les surfaces exploitées à des fins de « bois-énergie », tant dans les forêts privées que domaniales, présentent en général des découverts à blanc ou très clairsemés, condamnant ainsi pour de longues décennies la repousse des arbres et provoquant la disparition de la biodiversité forestière.

Pour plus de rentabilité et de profits rapides, les espaces déboisés à blanc sont généralement enrésinés, sans considération de la faible profondeur et de la nature du sol sur nos plateaux calcaires. A titre d'exemple : les enrésinements inconsidérés réalisés dans les massifs du Marsois, d'Auberive, ou d'Andelot ... s'avèrent des modèles de médiocrité 50 ans plus tard !

Alors, pourquoi s'obstine-t-on à enrésiner, quand on sait que la demande énergétique future en bois-énergie est orientée vers les feuillus ?

Le développement industriel du « bois-énergie » est une erreur économique et écologique monumentale, quand on sait que la combustion du bois libère, à énergie égale, au moins deux fois plus de gaz carbonique que le fioul, et une fois et demie plus que le charbon, sans oublier l'impact carbone sur l'atmosphère. Il nous faut tenir compte du façonnage, du transport, et de la transformation.

La forêt Haut-Marnaise est un patrimoine inestimable appartenant à tous les citoyens, il doit être géré convenablement et nul n'a le droit de le saccager, ceci au nom de la conservation de la nature et de l'avenir de nos enfants.

En ce qui concerne notre forêt communale que les Varennais se rassurent puisque le Conseil Municipal a signé en début de mandat un plan d'aménagement sur 20 ans (2016-2035) avec l'ONF qui nous permet de cadrer la gestion de la forêt sur le long terme.

Ce plan d'aménagement dépend de la bonne application des coupes, de la réalisation des travaux prévus en tenant compte de l'évolution du marché du bois et des coûts. Nous avons convenu ensemble de la nécessité d'un effort financier soutenu de la part de notre commune qui représente un gage de stabilité durable pour la gestion de notre forêt.

Le suivi de ce plan d'aménagement en volumes de bois et de prévisions de coupes est effectué par les agents de l'ONF, par le Conseil et la commission des bois. Ainsi il n'est pas possible de couper trop ou de couper moins dans notre forêt communale encore moins d'alimenter la filière en bois d'énergie.

Un règlement d'affouage a été rédigé par le conseil, conformément au code forestier et sous le contrôle de la commission des bois. Ce règlement a été remis à chaque ayant droit inscrit sur la liste affouagère afin que chacun soit informé de ses droits, devoirs et obligations.

Sources : Comité Départemental de Vigilance Ecologique



EN BOUILLEVAUX

